

## Charges sociales et bas salaires : à propos du rapport Malinvaud

Consulté par le Premier ministre sur « les conséquences d'une modification de l'assiette des cotisations sociales à la charge des employeurs », Edmond Malinvaud a remis un rapport qui, pour l'essentiel, écarte l'extension de l'assiette à la valeur ajoutée des entreprises et préconise « l'introduction, à titre définitif, d'un barème de cotisations patronales comportant de faibles taux en bas de l'échelle ».

Pierre Concialdi présente, dans ce numéro de La Lettre de l'IRES, un cadrage des variables complexes qui relie le mode de financement de la protection sociale aux performances économiques et aux objectifs d'emploi. Il montre comment les conclusions du rapport résultent de choix restrictifs quant aux interactions jugées pertinentes et fiables dans ce domaine.

Nous voudrions insister sur un aspect paradoxal des conclusions du rapport. Edmond Malinvaud insiste, à juste titre, sur la gravité du problème posé par les taux de chômage des travailleurs faiblement qualifiés et choisit de privilégier une perspective de long terme. A cet horizon, il paraîtrait logique de privilégier une action structurelle qui d'une part comporte une action d'élévation des niveaux de qualification, d'autre part favorise un modèle de croissance riche en travail plus qualifié. Dans ce cadre, on peut concevoir que des mesures, y compris des incitations financières, soient nécessaires pour favoriser l'insertion professionnelle des chômeurs faiblement qualifiés : encore faudrait-il que ces mesures soient présentées comme transitoires et strictement ciblées sur les catégories les plus en difficulté. A l'opposé, le rapport propose des mesures annoncées comme définitives et portant sur une plage élargie au bas de l'échelle salariale. Il s'agirait donc d'organiser durablement notre système économique et social pour que l'abaissement du coût salarial soit une condition de préservation d'une sphère d'emplois peu qualifiés.

Jacques Freyssinet

Le débat sur les charges sociales patronales et, plus généralement, sur les modes de financement de la protection sociale, est un débat récurrent en France, comme en témoigne encore la diffusion, cet été, du rapport remis au Premier ministre par l'ancien directeur général de l'INSEE, Edmond Malinvaud. Dans un contexte de chômage de masse, l'objectif affiché des réformes discutées se focalise aujourd'hui sur la promotion de l'emploi. Cependant, il est clair que toute réforme du système de prélèvements est susceptible aussi de modifier la répartition des revenus. C'est donc l'analyse conjointe des conséquences, à la fois en termes d'emploi et de distribution des revenus, qui est au cœur de toute réflexion sur ce sujet.

Les enseignements de l'analyse économique, tant sur le plan théorique que sur le plan empirique, sont loin de conduire à des conclusions robustes sur ces différentes questions, ce qui explique peut-être la prolifération de rapports aux conclusions parfois contradictoires <sup>(1)</sup>. La difficulté provient du fait que l'incidence réelle d'une modification de la structure des prélèvements ne coïncide pas nécessairement avec son apparence juridique. En d'autres termes, les impôts ne sont pas toujours supportés, in fine, par ceux qui les acquittent. Cela tient au fait que, suivant les rapports de forces économiques qui s'établissent sur les différents marchés (du travail, des capitaux, des biens et services), certains agents économiques peuvent avoir la faculté de transférer sur d'autres l'impôt qu'ils acquittent. Au bout du compte, c'est-à-dire, dans le langage de l'économiste, « en situation d'équilibre », les agents économiques qui supporteront effectivement le poids de l'impôt ne sont pas toujours ceux qui s'acquittent de ces impôts. La complexité des mécanismes de répercussion des prélèvements et le fait que les rapports de force peuvent évoluer dans le temps rendent tout diagnostic nécessairement difficile. Face à cette difficulté, l'analyste doit naviguer entre deux écueils afin d'éviter deux attitudes extrêmes également critiquables.

La première consiste à assimiler, purement et simplement, l'effet instantané d'une réforme à son incidence finale. Cela revient, par exemple, à considérer qu'une baisse des cotisations patronales financée par un accroissement de la CSG ou de la TVA est intégralement supportée par les ménages, ce qui signifie qu'elle « profite » intégralement aux entreprises, sous forme d'un accroissement de leurs marges. Une telle hypothèse d'absence totale de répercussion dans les prix est sans doute irréaliste tout comme l'est, d'ailleurs, l'autre scénario extrême, retenu dans le rapport Malinvaud, de répercussion immédiate et intégrale dans les prix. La vérité se situe probablement entre ces deux situations et dépend étroitement des conditions concrètes de fonctionnement des marchés concernant les divers biens et services. A long terme, il est très probable qu'une telle réforme (baisse des cotisations patronales compensée par une hausse de la TVA ou de la CSG) conduira à une hausse définitive des marges de certaines entreprises. Pour les autres entreprises, la conclusion la plus assurée est que, durant la période pendant laquelle s'étalera la répercussion sur les prix, elles bénéficieront « temporairement » d'un accroissement de leurs marges.

La seconde attitude consiste, à l'opposé de la première où les répercussions de la réforme sont supposées certaines, à mettre exagérément l'accent sur l'incertitude quant à l'incidence finale de toute réforme. Tout changement devient alors un pari. C'est, par exemple, l'attitude qu'adopte Edmond Malinvaud dans son rapport lorsqu'il s'intéresse aux effets d'une réforme qui viserait à compenser une baisse des cotisations patronales par un accroissement de l'impôt sur les sociétés ou une taxation de la valeur ajoutée. Il s'agirait pour E. Malinvaud d'un pari « car les économistes savent mal évaluer les effets que cela aurait » et ce pari serait risqué » « parce que l'on peut craindre de susciter ainsi une moindre prise de risque par les innovateurs et renforcer les incitations les poussant à tenter leurs chances à l'étranger »<sup>(2)</sup>. Cependant, l'incertitude est de même nature et de même ampleur concernant toute réforme du système de prélèvements. En particulier, l'incertitude qui entoure la répercussion des baisses de charges dans les prix fait aussi de cette réforme un pari risqué », au moins pour l'emploi, dans la mesure où l'absence de répercussion intégrale et instantanée dans les prix peut avoir un effet dépressif sur la demande des ménages et donc nuire à l'emploi<sup>(3)</sup>.

Cette dissymétrie dans la façon dont le rapport Malinvaud considère l'incertitude qui entoure les conséquences des différents projets de réforme nuit sans doute à la crédibilité de ses conclusions. En réalité, une baisse des cotisations patronales, qu'elle soit compensée par un accroissement de la CSG ou de la TVA, ou bien par une hausse de l'impôt sur les sociétés, constitue toujours un pari « risqué » pour l'emploi, par ses effets potentiellement déprimants sur la demande (transfert vers la CSG ou la TVA) ou sur l'offre (transfert vers l'IS, VA)<sup>(4)</sup>.

Bien sûr, si l'ampleur de ces effets était très différente selon les scénarios considérés, ces différences pourraient constituer des arguments à prendre en compte en faveur de telle ou telle réforme. Malheureusement, sur cette question essentielle pour éclairer le débat public, le rapport publié cet été n'apporte aucune information nouvelle. Il se contente de reprendre, en les corrigeant à la marge, les estimations déjà publiées dans des rapports officiels et selon lesquelles l'effet à attendre d'un allègement des charges sociales « ciblé sur les bas salaires » est très faible. A terme, le système actuel de ristourne dégressive, qui se traduit par un allègement des charges sociales de près de 50 milliards de francs par an, aboutirait à la création d'environ 150 000 emplois<sup>(5)</sup>. C'est dire la faible « efficacité » de ce type de mesures. On peut s'en convaincre en considérant un scénario extrême où serait supprimé l'ensemble des cotisations patronales de sécurité sociale pour les salaires actuellement concernés par cette ristourne (jusqu'à 1,3 fois le SMIC). Dans cette hypothèse, ce sont environ 200 000 emplois supplémentaires qui pourraient, dans le scénario le plus optimiste, être créés « à long terme ». Ce n'est certes pas négligeable, mais cela montre aussi les limites de ce type de mesure pour lutter contre le chômage<sup>(6)</sup>.

En d'autres termes, il faudrait accepter une très forte dévalorisation des plus bas salaires pour espérer obtenir une

amélioration un tant soit peu significative de l'emploi. Car l'abaissement des charges sociales sur les plus bas salaires n'est en réalité pas autre chose qu'une forme déguisée d'abaissement des salaires proprement dits, comme le montre en particulier l'exemple des Etats-Unis. Il est instructif à cet égard de rapprocher les estimations disponibles dans le cas français concernant les effets sur l'emploi d'une baisse des cotisations de sécurité sociale des résultats constatés aux Etats-Unis où les créations d'emplois ont été obtenues par un abaissement considérable des plus bas salaires. Selon des chercheurs américains, le coût des emplois ainsi créés s'élèverait à 70000 \$, soit finalement un ordre de grandeur voisin de celui que l'on peut calculer pour la France<sup>(7)</sup>. En d'autres termes, les salariés américains ont payé très cher, sous la forme d'une baisse considérable de leurs salaires réels, les créations d'emplois observées dans ce pays.

Les effets sur l'emploi d'une réforme de la structure des prélèvements sont également très limités, même lorsque le subventionnement de l'emploi à bas salaire emprunte la forme, non d'un abaissement indirect du coût salarial, mais d'un crédit d'impôt bénéficiant directement aux salariés et incitant, par conséquent, ces derniers à accepter des emplois mal rémunérés. Là encore, l'expérience américaine mérite d'être évoquée. Le crédit d'impôt mis en place et développé dans ce pays (Earned Income Tax Credit) aurait ainsi stimulé l'offre de travail et l'emploi des plus bas salaires. Cependant cet effet est resté faible. D'après les estimations de chercheurs américains, l'emploi supplémentaire ainsi obtenu pour ces salariés correspondrait à l'équivalent de 40 000 emplois à temps plein<sup>(8)</sup>. L'avantage relatif obtenu en termes d'emploi pour les plus bas salaires a eu cependant, comme contrepartie, un désavantage relatif pour les salariés mieux rémunérés, de la même façon d'ailleurs que le fait d'abaisser le coût relatif des plus bas salaires défavorise l'emploi plus qualifié. Au bout du compte, l'effet net sur l'emploi du crédit d'impôt américain serait de seulement 10 000 emplois, pour un programme dont le coût se chiffre en dizaines de milliards de dollars.

La faiblesse des effets sur l'emploi d'un allègement des charges sociales sur les bas salaires conduit en définitive à s'interroger sur le diagnostic qui fonde ce type de mesures. La France souffre-t-elle d'un désavantage spécifique en ce qui concerne le coût des plus faibles niveaux de qualification ? En réalité, les quelques éléments disponibles sur cette question sont loin de valider une telle hypothèse. La France ne souffre pas d'un désavantage spécifique en ce qui concerne le coût moyen de la main-d'œuvre et, pour la main-d'œuvre ouvrière, notre pays se rapproche même des pays à faible coût<sup>(9)</sup>. Le taux de chômage des ouvriers est certes plus élevé que celui des cadres, mais il s'agit là d'un phénomène structurel que l'on observe depuis des décennies et, au cours des dix dernières années, le taux de chômage relatif des ouvriers a même baissé de façon considérable<sup>(10)</sup>.

Ce qui est certain, en revanche, c'est que la baisse du coût relatif des plus bas salaires encourage le développement d'activités à faible productivité. Plutôt que de sacrifier la productivité au risque d'enfermer notre pays dans une « trappe à basse productivité »<sup>(11)</sup>, ne

convient-il pas d'encourager les activités innovantes et fortement productives ? Et de poser parallèlement la question du partage de ces gains de productivité, par exemple à travers une réduction collective de la durée du travail ?

Pierre Concialdi

(1) Le rapport réalisé par Jean-François Chadelat, inspecteur général des affaires sociales, à la demande d'Alain Juppé, et rendu public à l'automne 1997 préconisait un élargissement de l'assiette des cotisations sociales à la valeur ajoutée. Ce scénario est très vigoureusement critiqué par le rapport Malinvaud.

(2) « Les cotisations sociales à la charge des employeurs : analyse économique ». Conseil d'Analyse économique, Rapport Edmond Malinvaud, Commentaires André Gauron, Jean Pisani-Ferry. La documentation Française, (page 70).

(3) Paradoxalement, alors que le rapport retient l'hypothèse d'une répercussion intégrale (et probablement quasi instantanée) d'une baisse des cotisations sociales dans les prix, il recommande aux spécialistes travaillant sur ces questions de poursuivre leurs investigations sur des questions encore mal appréhendées et notamment sur... « l'incidence que les allègements de charges ont déjà eu quant aux prix relatifs des divers biens et services » (page 70).

(4) On observera par ailleurs que le risque pour l'emploi est plus précoce dans la première réforme que dans la seconde. En revanche, le pari est moins risqué, au moins à court ou moyen terme, en ce qui concerne l'impact sur les marges des entreprises et cela, quel que soit le projet de réforme considéré.

(5) CSERC, « Les allègements de charges sociales sur les bas salaires », rapport au Premier ministre, La documentation française, 1996.

(6) Si, par ailleurs, on élargissait la plage de réduction des cotisations patronales jusqu'à 2 SMIC, comme le suggère le rapport Malinvaud, les effets seraient certainement plus faibles puisque « dilués » sur une plage encore bien plus grande.

(7) L. Mishel & J. Schmitt., « Beware the U.S. Model », Economic Policy Institute, Washington DC, 1995.

(8) Les estimations avancées seraient de 75 millions d'heures soit, sur la base d'une durée annuelle du travail de l'ordre de 2000 heures par an, l'équivalent d'environ 40 000 emplois (cf. J.K. Scholz, « In-work benefits in the United States : the Earned Income Tax Credit », The Economic Journal vol. 106, 1996).

(9) IRES, « Comparaisons internationales des coûts de main-d'œuvre dans cinq pays », rapport pour l'instance d'évaluation de la loi quinquennale, 1996. CERC, « Salaires et coûts de main-d'œuvre dans les principaux pays industriels », Documents du CERC, n° 106, 1993.

(10) Le taux de chômage des ouvriers était 5,4 fois plus élevé que celui des cadres en 1984. Ce ratio est descendu à 3,1 en 1997.

(11) Pour reprendre l'expression employée par Lester Thurow à l'égard des Etats-Unis (« low-productivity trap »). Cf. « Toward a High Wage High Productivity Service Sector », Economic Policy Institute, Washington.

# IRES

## Biblio

### La Revue de l'IRES n° 27

#### Mondialisation et régionalisation des économies (à paraître)

Introduction, El Mouhoub Mouhoud

Services informationnels, nouvelle division du travail et mondialisation sélective, Catherine Sauviat

L'insertion des PECO dans la division internationale du travail et la restructuration de leur appareil productif, Dominique Redor

Globalisation de la production et industrialisation par les exportations : une sortie du sous-développement ?, Diana Hochraich

Mexique : régionalisation, ouverture et modifications de la spécialisation industrielle, Stéphanie Treillet

Le système productif Japon-Asie : quelle division internationale du travail ?, Claude Pottier

Régionalisme et souveraineté, éléments pour une approche institutionnaliste, Mario Dehove

Financement externe et stabilité de la croissance : les enseignements d'une maquette, Angel Ascensio

### “La réduction du temps de travail en Europe”

#### Chronique Internationale de l'IRES n° 54

**Durées du travail : réduction et/ou flexibilité ?**, Jacques Freyssinet

**Allemagne** - 35 heures et moins, Adelheid Hege

**Espagne** - La politique contractuelle aux prises avec les 35 heures, Carole Tuchszirer, Catherine Vincent

**Italie** - Une réduction en trompe-l'oeil ?, Alexandre Bilous

**Pays-Bas** - De la réduction du temps de travail à la combinaison des temps professionnels et privés, Marie Wierink

**Belgique** - Vers une nouvelle offensive syndicale sur la réduction du temps de travail ?, Christian Dufour

**Royaume-Uni** - Réduction du temps de travail, l'exception britannique ?, Lionel Fulton

**Etats-Unis** - Une durée du travail à la mesure de l'insécurité salariale, Catherine Sauviat

**Les négociations sur la flexibilité du temps de travail en Europe Occidentale**, Jacques Freyssinet

**Polyphonies de l'Europe sociale. Temps de travail et syndicalisme européen**, Jean-Marie Pernot

**Les institutions de l'Union européenne et la réduction du temps de travail. Aperçu**, Maurice Braud

**La différenciation sexuée et sociétale du temps de travail en Europe**, Christèle Meilland

**Le ralentissement de la réduction du temps de travail en Europe**, Michel Husson

**Sur les difficultés de la comparaison internationale des temps de travail**, François Michon

**Foundation for International Studies on Social Security.** 5ème séminaire international. « Issues in Social Security ». Participation de Pierre Concialdi et de Lucy apRoberts. (Sigtuna, Suède, 13-16 juin 1998).

**CSERC.** Séminaire autour du rapport du CSERC « Durées du travail et emplois ». Intervention de Jacques Freyssinet comme discutant (Paris, 2 juillet 1998).

**Association Mohamed Ali de la culture ouvrière.** 5ème université d'été. Les pactes sociaux dans la zone euro-méditerranéenne. Contribution de Jacques Freyssinet: « Pactes sociaux et construction européenne » (Tunis, 17-19 juillet 1998).

**CGT (Direction confédérale).** Séminaire « L'Europe à travers les questions revendicatives et le syndicalisme européen ». Intervention de Udo Rehfeldt dans le carrefour « Rapports sociaux européens ». (Courcelle-sur-Yvette, 8 juillet et 19 août 1998).

**Université d'Athènes et Université Nationale de La Plata.** Rencontre internationale de Comptables. Communication de Udo Rehfeldt sur « L'évolution des services publics en Europe et aux Etats-Unis ». (Athènes 17-18 août 1998).

**International Association for Research in Income and Wealth.** 25th General Conference of the IARIW. Communication de Pierre Concialdi (avec Sophie Ponthieux) sur « Low-wage employment and poverty in France and some elements of comparison with the US (1983-1997) ». (Cambridge, Royaume-Uni, 24-28 août 1998).

**Comparer les systèmes de protection sociale dans les pays nordiques et en France.** Rencontre organisée par la MIRE. Communication de Pierre Concialdi sur « La progressivité des prélèvements : une comparaison France-Suède ». (Copenhague, Danemark, 4-6 septembre 1998).

**French-American Foundation.** Colloque « Les fonds de pension Américains : élément de cohésion de la société ? ». Intervention de Lucy apRoberts sur « une présentation des fonds de pension américains ». (Paris, 10 septembre 1998).

**LEST.** Intervention de Florence Lefresne « Le paradoxe de l'analyse sociétale ». (Aix-en-Provence, 15 septembre 1998).

**Institut d'études sociales.** Colloque « Le chercheur en sciences sociales et le syndicaliste : quelles coopérations ». Intervention de Jacques Freyssinet comme rapporteur sur le thème : « De nouvelles formes de coopération, des méthodes aux pratiques de l'expertise ». (Grenoble, 17 septembre 1998).

**Union syndicale suisse.** Journée d'étude sur « Nouvelles stratégies pour une politique de l'emploi ». Contribution de Jacques Freyssinet sur « La politique de l'emploi en France ». (Bâle, 18 septembre 1998).

**Association Internationale de Relations Professionnelles.** 11ème Congrès Mondial. « Développer la compétitivité et la justice sociale: interactions entre institutions et partenaires sociaux » :  
- Communication de Udo Rehfeldt sur « Le retour des pactes sociaux et du néocorporatisme en Europe ».

- Communication de Catherine Vincent, séance plénière : « Genèse du système français de formation professionnelle continue : entre Etat et partenaires sociaux ». (Bologne, 22-26 septembre 1998)

**Fondation Friedrich-Ebert** en collaboration avec la **Fondation Hans-Böckler** et les unions régionales **CGIL-CISL-UIL Emilie-Romagne.** Séminaire « Les Comités d'entreprise européens ». Présentation de résultats de recherche sous la présidence de Udo Rehfeldt. (Riccione, 21-22 septembre 1998).

**Pôle « Travail-Emploi-Production » de Marne-la-Vallée,** en collaboration avec la **Columbia University** et la **New-York University.** Colloque international « Le syndicalisme dans la régionalisation de l'économie mondiale ».

- Communication de Udo Rehfeldt sur « Les trois phases des stratégies syndicales européennes face à la mondialisation : des conseils de groupe mondiaux aux comités d'entreprise européens ».

- Contribution de Jacques Freyssinet sur « Pactes sociaux et construction européenne ». (Marne-la-Vallée, 24-25 septembre 1998)

**SACEI.** Premier congrès des actuaires-conseil indépendants « La retraite et l'équité actuarielle ». Intervention de Lucy apRoberts sur « La neutralité actuarielle : une norme de justice appropriée pour ajuster les pensions de retraite à l'espérance de vie ? » (Mougins, 25 septembre 1998).

**Instituto Superiore per la Formazione de la CGIL** avec le concours de la **Commission européenne** (projet ADAPT-CRETA). Séminaire final « Les représentations syndicales unitaires ». Intervention de Udo Rehfeldt sur « Les représentations utiles : un point de vue européen ». (Rome, 29 septembre 1998).

**Université de Paris X Nanterre.** Congrès Marx International II. « Le capitalisme : critiques, résistances, alternatives ». Participation de Catherine Vincent et Udo Rehfeldt. (Nanterre, 30 septembre au 3 octobre 1998).

## BULLETIN D'ABONNEMENT 1999

Nom. . . . .  
Fonction. . . . .  
Adresse . . . . .  
. . . . .  
Tél. . . . .

- désire recevoir régulièrement *La Lettre de l'IRES* (gratuit)
- désire m'abonner à *Chronique Internationale*. tarif : 185 F
- désire m'abonner à *La Revue de l'IRES*. tarif : 425 F
- désire m'abonner à *Chronique Internationale* + Revue. tarif : 545 F
- désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.

Règlement à l'ordre de l'IRES par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IRES,

A retourner à :

IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est  
93192 Noisy-le-Grand CEDEX  
Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18

Date

Signature

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle  
16, bd du Mont d'Est 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX  
Directeur de la publication : Guy Le Néouannic  
Responsable : Maurice Braud  
Réalisation : Monique Jacquin  
Louyot S.A. - Paris  
Dépôt légal : 4ème trimestre 1998 - ISSN n°1145-1394

L'IRES soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IRES dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois. Pour les obtenir, s'adresser auprès de l'organisation concernée (voir les adresses en page 6).



## Consommation : un nouveau visage

*Murielle Hamm et Delphine Huyhes,  
bureau d'études de la CFTC*

Les politiques économiques menées en France dans les années 1990 n'accordent à la consommation qu'une place marginale. Inflation, compétitivité des entreprises, dégradation de l'emploi occupent le centre des préoccupations. De même, les débats économiques actuels négligent la consommation des richesses, pour se concentrer sur les conditions de leur création.

La consommation semble réduite à l'état « d'indicateur » de la confiance des ménages. Souvent considérée comme un simple instrument de mesure a posteriori de la confiance des individus, elle ne sert alors plus de base à une politique active.

Cependant, les hésitations actuelles de la demande des ménages reposent la question du rôle moteur de la consommation dans la croissance, et du nécessaire recentrage de la politique économique. En effet, les mesures ponctuelles de relance se révèlent rapidement insuffisantes.

Pour redéfinir les axes d'une politique apte à répondre aux enjeux actuels, il est nécessaire de mieux appréhender le rôle de la consommation dans l'économie. Une analyse rapide des principales théories en présence s'impose donc. Néanmoins, il ne s'agit pas de dresser le portrait de la consommation « en soi », mais de rester ancré dans le contexte actuel.

Aujourd'hui, les exigences des consommateurs ne se limitent plus au prix. De plus en plus souvent, d'autres facteurs occupent un rôle décisif dans les actes d'achat : qualité et innovation font la différence. En outre, la conscience du consommateur s'éveille à l'éthique : provenance et conditions de fabrication ne sont plus systématiquement négligés.

Ce travail se nourrit des apports de spécialistes de la consommation appartenant aux horizons les plus divers. Economiste, sociologue, acteurs dans l'entreprise, décideurs aux niveaux national et européen : les points de vue divergent parfois, se complètent souvent. Christiane Scrivener, Jean-Paul Fitoussi, Robert Rochefort notamment enrichissent cette étude de leur expérience.

Cette démarche s'appuie également sur l'action quotidienne de l'association de consommateurs partenaire de la CFTC, l'ORGÉCO (Organisation générale des consommateurs). Les autres mouvements consuméristes ont également pu apporter leur point de vue par le biais d'un questionnaire qui leur a été soumis.

Cette étude porte un regard particulier sur la consommation : celui de représentants du monde du travail. En conséquence, elle privilégie une vision globale et refuse la séparation artificielle entre producteurs (les salariés) et consommateurs. Au contraire, ces deux visages reflètent le rôle essentiel de la consommation dans le circuit économique.

Ce point de vue permet aussi de souligner les insuffisances des politiques économiques actuelles. Axées sur la compétitivité des entreprises, elles négligent le poids de la demande, sans laquelle l'offre s'annule. La politique de consommation ne constitue pas un investissement à fonds perdus, mais bien une garantie pour l'avenir.



## La mondialisation mise en examen

*Claude Alquier*

Au-delà de l'effet de rhétorique de ce titre (que l'on s'attache à laver de 2 soupçons : le premier de toute référence à l'actualité judiciaire française ; le second de position « a priori » contre la mondialisation), il faut expliciter l'effet de méthode qu'il révèle : il s'agit d'instruire le dossier de la « mondialisation ». Pour cela, la démarche postule d'abord un petit détour sémantique. En effet, le constat de polysémie du terme de mondialisation n'est plus à faire, mais à rappeler.

D'une part, il y a une partition géographique d'emploi :

– les anglo-saxons usent du terme « globalisation » (à la suite de Ohmae -1987- et Porter -1986-), assez fréquemment semble-t-il :

. en 1980, dans les revues de gestion et d'économie on ne recensait guère plus d'une cinquantaine d'articles titrant sur le « global »,

. en 1990, on en dénombrait 670 -Cf. W. Ruigrok et R Van Tulder, 1997-

– les auteurs français emploient le terme mondialisation de préférence.

D'autre part, à l'intérieur même du champ géographique, on constate des contenus différents : dans la majorité des cas, un qualificatif est associé au terme utilisé, globalisation-mondialisation.

Quelle est alors la réalité désignée ? A défaut de définition claire, il faudrait disposer d'une grille de lecture. Car il faut s'assurer que l'on ne se retrouve pas en présence de concepts alternatifs.

En outre, les concepts sont-ils nouveaux ou est-ce leur usage dans le champ d'analyse de l'économie internationale qui l'est ? Bref de quoi parle-t-on avec la mondialisation ?

C'est ici qu'advient l'obligation d'analyser les réalités désignées. Cette phase de la démarche -analyses d'intitulés- permet de dégager une typologie. On se retrouve alors en présence de 3 identifiants : des flux, des acteurs, des stratégies.

Les enseignements de l'Histoire économique -Braudel essentiellement- montrent que nos 3 identifiants se trouvent validés comme invariants -pièces essentielles dans « les jeux de l'échange » - dans le cours de l'Histoire du capitalisme. Nous avons donc notre paradigme (ou matrice disciplinaire = moyen standard de recherche) pour avancer dans « l'instruction du dossier ». En effet, dépassant le fractionnement analytique et par là, la limite des recherches antérieures (déjà posées dans leur intitulé), notre paradigme : flux-agents-stratégies a capacité de rendre compte à la fois :

- d'une possibilité de lever le doute méthodologique,

- d'une volonté de dévoiler, non pas seulement l'internationalisation de tel ou tel élément du système, mais le processus de transformation du capitalisme comme système, dans une phase critique.

La mondialisation n'est pas coupable car elle n'est pas la cause (auteur) des effets qu'on lui prête (« infractions »), mais conséquence d'une autre cause: la transformation profonde introduite dans le système capitaliste par l'Acte du 15 Août 1971. Mais la mondialisation est l'outil d'une pratique idéologique aux mains d'acteurs dominants. A ce titre, elle justifiait un travail de démythification au terme duquel des pistes de réflexion, à défaut de remèdes, peuvent être avancées pour contribuer à pallier les dérives du système capitaliste, aujourd'hui dominant.



### Rôle des firmes transnationales dans la nouvelle Afrique du Sud.

**Mickaëla Bohn**  
(Etudes et recherches ISERES n° 161)

La fin du régime d'apartheid d'Afrique du sud a été unanimement saluée comme une victoire des forces de progrès et de démocratie.

Parmi les acteurs multiples qui, de par le monde, ont contribué à la chute de ce pouvoir, les firmes transnationales ont semblé jouer un rôle important, en particulier dans le retrait de leurs unités de production implantées dans le pays.

On a pu être surpris de trouver dans ce camp-là des éléments du progrès et de la démocratie. La question de l'image de ces firmes dans l'opinion -dimension de plus en plus marquante, à la mesure du développement des communications et de la mondialisation- a pu être considérée comme suffisamment déterminante pour qu'elles abandonnent une politique de collaboration avec le pouvoir politique de l'époque en Afrique du sud, jugé sans doute assez peu « porteur ».

Il semble toutefois que ce ne soit pas là l'objectif majeur de leur subit intérêt pour la cause anti-apartheid, surtout en ce qui concerne les firmes américaines.

Comme on pouvait s'y attendre, de façon plus probable, c'est plus dans les calculs sordides de rentabilisation des capitaux et d'élimination de concurrents affaiblis qu'il faut chercher le sens réel de l'engagement des firmes dans le processus anti-apartheid. Le retrait du pays affiché avec éclat par les grandes firmes transnationales n'avait d'autre but que de profiter d'une situation politique donnée pour per-

mettre une redistribution à leur profit, des cartes du jeu économique et financier existant jusqu'alors.

La présente étude valide ce point de vue en procédant (dans une première partie) à un inventaire détaillé des modes de désinvestissement des firmes transnationales hors de l'Afrique du sud (par secteur, et surtout par pays d'origine) et des incidences de ces retraits sur l'économie du pays ; cette analyse permet aussi de mieux comprendre le rôle de ces firmes étrangères dans le nouveau contexte politico-économique post-apartheid (deuxième partie).

### Les relations sociales et les conditions de travail dans les PME

**Fabrice Pruvost**

(Etudes et recherches ISERES n° 168)

Les petites et moyennes entreprises forment un sujet favori de nombre de débatteurs, du fait des vertus intrinsèques qu'elles détiendraient et, subséquemment, de leurs capacités à engendrer des effets positifs pour la société, particulièrement en termes de créations d'emplois.

De fait, les PME occupent une place importante dans l'économie française, mais cette appréciation doit être nuancée en fonction des critères qui sont utilisés : elle est vérifiée s'il s'agit du nombre de salariés employés dans les PME, mais sans doute moins si l'on prend en compte le pouvoir économique réel de ces firmes.

Quoi qu'il en soit, autant les PME font l'objet d'une vénération sans ombres, autant ce secteur a longtemps été peu travaillé, en soi, par le monde de la recherche. Les dernières années ont été toutefois marquées par une recrudescence des enquêtes et des analyses qui permettent, aujourd'hui, de mieux connaître cet aspect du monde économique. Il a paru utile de fournir aux responsables syndicaux une vue d'ensemble des PME, appuyée sur ces travaux.

Cette étude, limitée aux seuls aspects sociaux, est constituée autour de quatre thèmes principaux :

- l'organisation de la production et du travail ;
- les pratiques d'emploi et de formation ;
- les politiques de rémunération ;
- les relations sociales et les institutions représentatives du personnel.

Une bibliographie détaillée permet au lecteur de disposer des possibilités d'approfondissement dans les divers domaines enquêtés.

#### POUR SE PROCURER CES TRAVAUX

**CFTC - Sophie Bailacq** - 13 rue des Ecluses St Martin 75483 Paris cedex 10 Tel : 01 44 52 49 37

**CGT - Fabrice Pruvost**, ISERES - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex Tel : 01 48 18 84 37 - E-mail : pruvost@iseres.org

**CGT-FO - Benoît Robin**, secteur économique - 141 av. Du Maine 75680 Paris cedex 14 - Tel : 01 40 52 84 50 - E-mail : economie@force-ouvriere.fr